



Notice descriptive de vente

Collection **corail**

Canopée
Gargenville

Notice des maisons

23 logements collectifs
23 maisons
58 emplacements de parking

 **SOGEPROM**

PREAMBULE

L'ensemble des prestations doit permettre de prétendre à l'obtention :
RT 2012-10%
E2C1
LABEL BIOSOURCE NIVEAU 2
BEE+

NOTE GENERALE

- LES PRESTATIONS, PRODUITS OU MARQUES DECRITES DANS LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE, SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET DE REFERENCE. ILS SERONT REMPLACES LE CAS ECHEANT PAR DES PRODUITS DE QUALITE EQUIVALENTE, EN CONSEQUENCE, ET SANS QUE CELA SOIT POUR AUTANT SPECIFIE SYSTEMATIQUEMENT, CHAQUE PRODUIT CITE SERA PREVU : « OU SIMILAIRE ».
- IL EST EXPRESSEMENT PREVU QUE, DANS LE CAS OU PENDANT LA CONSTRUCTION, LA FOURNITURE OU LA MISE EN ŒUVRE DE CERTAINS MATERIAUX, EQUIPEMENTS OU MATERIELS SE REVELERAIENT IMPOSSIBLE, DIFFICILE OU SUSCEPTIBLE D'ENTRAINER DES DESORDRES ET CE, POUR UN MOTIF QUELCONQUE (EXEMPLE : REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE, RETARDS D'APPROVISIONNEMENTS, DEFAUTS DE FABRICATION, DIFFICULTES D'IMPORTATION, IMPERATIFS TECHNIQUES OU EN CAS D'APPARITION DE MATERIEL NOUVEAU), LE MAITRE D'OUVRAGE POURRA REMPLACER CES MATERIAUX, EQUIPEMENTS OU APPAREILS, PAR D'AUTRES DE QUALITE AU MOINS EQUIVALENTE.
- LE PROJET NE TIENT PAS COMPTE DE LA NORME 91120 RELATIVE AUX PLACES DE STATIONNEMENT
- SONT CONSIDEREES COMME PIECES PRINCIPALES : SEJOURS, SALLES A MANGER, CHAMBRES
- ET PIECES DE SERVICES : CUISINES, WC, DEGAGEMENTS, SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU.

NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE R.261-13 DU CCH ET CONFORME A L'ANNEXE DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968

S O M M A I R E

1.1.	INFRASTRUCTURE	3
1.2.	MURS ET OSSATURES	3
1.3.	PLANCHERS	3
1.4.	CLOISONS DE DISTRIBUTION	3
1.5.	ESCALIERS :	4
1.6.	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION :	4
1.7.	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS :	4
1.8.	TOITURES :	4
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	5
2.1.	SOLS ET PLINTHES	5
2.2.	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) :	5
2.3.	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES) :	6
2.4.	MENUISERIES EXTERIEURES :	6
2.5.	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE :	6
2.6.	MENUISERIES INTERIEURES :	6
2.7.	SERRURERIE ET GARDE-CORPS :	7
2.8.	PEINTURES, PAPIERS, TENTURES :	7
2.9.	EQUIPEMENTS INTERIEURS :	8
3.1.	CAVES, CELLIERS, GRENIERS :	11
3.2.	BOX ET PARKINGS COUVERTS :	11
3.3.	PARKINGS EXTERIEURS :	11
4.1.	HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE :	12
4.2.	CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES :	12
4.3.	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL :	13
4.4.	CAGES D'ESCALIERS :	13
4.5.	LOCAUX COMMUNS :	13
4.6.	LOCAUX SOCIAUX :	13
4.7.	LOCAUX TECHNIQUES	14
4.8.	CONCIERGERIE	14
5.1.	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	14
5.2.	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE :	14
5.3.	TELECOMMUNICATIONS :	15
5.4.	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES :	15
5.5.	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX :	15
5.6.	ALIMENTATION EN EAU :	15
5.7.	ALIMENTATION EN GAZ :	15
5.8.	ALIMENTATION EN ELECTRICITE :	15
6.1.	VOIRIE ET PARKINGS :	15
6.2.	CIRCULATIONS DES PIETONS :	16
6.3.	ESPACES VERTS	16
6.4.	AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :	16
6.5.	ECLAIRAGE EXTERIEUR :	16
6.6.	CLOTURES :	16
6.7.	RESEAUX DIVERS :	16



1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

- 1.1.1. Fouilles :
Terrassements en pleine masse et évacuation des matériaux excédentaires.
- 1.1.2. Fondations :
Suivant préconisations du rapport du bureau d'études de sols

1.2. MURS ET OSSATURES

- 1.2.1. Murs du sous-sol :
 - 1.2.1.1. *Murs périphériques : Sans objet*
 - 1.2.1.2. *Murs de refends : Sans objet.*
- 1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux) :
Mur à ossature bois, remplissage isolation selon projet
Bardage bois ou tuile ou enduit minéral selon projet architectural
- 1.2.3. Murs pignons :
Murs de constitution identique à 1.2.2.
- 1.2.4. Murs mitoyens :
Murs de constitution identique à 1.2.2.
- 1.2.5. Murs extérieurs divers : (loggias, séchoirs) :
Murs de constitution identique à 1.2.2.
- 1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends) :
Murs de constitution identique à 1.2.2.
- 1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :
Conforme aux spécifications de la réglementation acoustique en vigueur (NRA)

1.3. PLANCHERS

- 1.3.1. Planchers sur étage courant :
Plancher bois sur solivage
- 1.3.2. Planchers sous terrasse :
Sans objet.
- 1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :
Sans objet.
- 1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts :
Sans objet.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- 1.4.1. Entre pièces principales :
En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, type PLACOPAN, épaisseur 50mm ou 72 mm si hauteur supérieure à 2,5 m



- 1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service :
En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, type PLACOPAN, épaisseur 50mm ou 72 mm si hauteur supérieure à 2,5 m.

1.5. ESCALIERS :

- 1.5.1. Escaliers
Escalier en bois
- 1.5.2. Escaliers de secours
Sans objet.

1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION :

- 1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :
Sans objet.
- 1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :
En gaine béton préfabriqué ou maçonnerie, staff, techniverre, inox, métallique, suivant réglementation
- 1.6.3. Conduits d'air frais :
En gaine béton préfabriqué ou maçonnerie, staff, techniverre, inox, métallique, suivant réglementation
- 1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie :
Sans objet.
- 1.6.5. Ventilation haute de chaufferie :
Sans objet.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS :

- 1.7.1. Chutes d'eaux pluviales ou autres matériaux selon réglementations
A l'extérieur : pour récupération de l'eau de pluie selon projet
A l'intérieur, tuyaux en PVC avec tampons de dégorgement en pied de chute, selon projet.
Bassin d'infiltration commun à l'ensemble des maisons, en fond de jardin privatif, enterré de type NIDAPLAST ou équivalent.
Ce bassin d'infiltration sera géré dans le cadre de l'Association Syndicale Libre (ASL)
- 1.7.2. Chutes d'eaux usées
A l'intérieur : tuyaux PVC avec tampons de dégorgement en pied de chute selon projets.
- 1.7.3. Canalisation en sous-sol
Sans objet.
- 1.7.4. Branchements aux égouts
Raccordement sur égouts EU et EP du réseau public, en tuyau PVC, suivant prescriptions des Services Techniques de la Ville.
Ces réseaux d'égouts seront gérés dans le cadre de l'Association Syndicale Libre (ASL)

1.8. TOITURES :

- 1.8.1. Charpente, couverture et accessoires
Toiture bac acier sur fermette bois selon projet.
- 1.8.2. Etanchéité et accessoires
Toiture bac acier : pare-vapeur et isolation thermique
- 1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers
En béton ou maçonnerie d'éléments préfabriqués et enduit, ou conduit type Poujoulat en tôle ou similaire selon projet architectural



2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

Le sol des placards sera revêtu du même matériau que celui de la pièce où il sera placé.

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

Sols des SEJOURS et des CHAMBRES en RDC :

Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

Sols des CHAMBRES en ETAGE :

Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de services :

Sols des CUISINES :

Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

Sols des WC, SALLES DE BAINS, SALLES D'EAU :

Carrelage 44,3 x 44,3 ou 45x45 cm environ des Ets PORCELANOSA, ou équivalent, dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage, avec plinthes assorties.

Sols des CELLIERS et BUANDERIES :

Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

2.1.3. Sols et plinthes des ENTREES et DEGAGEMENTS en RDC :

Le sol des placards sera revêtu du même revêtement que celui de la pièce où il sera mis en œuvre.

2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs :

Sans objet

2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) :

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service :

SALLES DE BAINS et SALLES D'EAU :

- ▶ Faïences : Carreaux de faïence murale 25 X 44,3 environ des Ets PORCELANOSA, ou équivalent, dans la sélection faite par SOGEPROM.
- ▶ Pose faïences dans les salles de bains : trois côtés au droit de la baignoire à hauteur d'huissieries environ, selon plan.
- ▶ Tabliers des baignoires : carrelés.
- ▶ Pas de faïence murale sur les murs sous les baignoires
- ▶ Pose faïence dans les salles d'eau : deux ou trois côtés au droit du receveur de douche toute hauteur suivant plans.
- ▶ Faïence murale dans les cuisines : Sans objet.
- ▶ Faïence murale dans les WC : Sans objet.

Les trappes de visite ne sont pas carrelées hors celle du tablier de baignoire.

2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces (celliers, dressings, etc..)

Sans objet.



2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES) :

- 2.3.1. Plafonds des pièces intérieures
En plaques de plâtre (soffites/faux-plafonds si nécessaire) pour masquer, dans certains cas, les dévoiements de canalisations (soffites) suivant les contraintes techniques.
- 2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre
Sans objet.
- 2.3.3. Plafonds des loggias
Sans objet.
- 2.3.4. Sous faces des balcons
Sans objet.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES :

- 2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales :
En bois, avec double vitrage isolant.
Fenêtres ou porte fenêtres ouvrant à la française suivant plan architecte
- 2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service
Selon le projet architectural, les menuiseries des salles de bains, salles d'eau et WC seront de type oscillo-battant en verre dépoli

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE :

2.5.1. Pièces principales :

Séjours-chambres et cuisines ouvertes sur les séjours : volets roulants en alu, manœuvre par tringle, dans toutes les pièces. En cas de contrainte technique, un store occultant intérieur ou extérieur, dans cette hypothèse, l'occultation pourra ne pas être totale.

Coffres intérieurs : en PVC blanc apparent ou en bois à peindre avec Isolation intérieure.

2.5.2. Pièces de service :

Cuisines fermées, WC, DEGAGEMENTS, SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU : Volets roulants en alu, manœuvre par tringle, dans toutes les pièces, suivant plan. En cas de contrainte technique, un store occultant intérieur ou extérieur, dans cette hypothèse, l'occultation pourra ne pas être totale.

Coffres intérieurs : en PVC blanc apparent ou en bois à peindre avec Isolation intérieure.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES :

2.6.1. Huisseries et bâtis

En acier à peindre des Ets MALERBA ou EDAC ou équivalent.

2.6.2. Portes intérieures

Portes iso planes à âme alvéolaire ou laquées usine série WHITE LION des Ets THEUMA ou équivalent.

Béquillage : en laiton nickel mat sur ROSACE série NATION des Ets CADAP ou LOGGIO des Ets VACHETTE ou équivalent.

Serrure à condamnation/dé-condamnation pour les portes des WC et salles de bains, salles d'eau.

Serrure à bec de cane pour les séjours et cuisines, et serrure à pêne dormant 1/2 tour pour les chambres.

2.6.3. Impostes en menuiseries

Sans objet



2.6.4. Portes palières

Portes des MAISONS donnant sur l'extérieur :

Porte à parements métalliques à joints creux des Ets MALERBA série LINEA, anti-effraction – 5 points A2P*, ou équivalent. Seuil aluminium.

Serrure multipoints VACHETTE, sur organigramme. Poignée de tirage extérieure des Ets CADAP, ou équivalent, en laiton nickel mat ou inox des Ets CADAP. Entre bailleux et microviseur. Béquillage intérieur série LINOX sur plaque des Ets VACHETTE ASSA ABLOY, ou équivalent.

2.6.5. Portes de placards :

Façades de placards de la série KENDOORS 10 des Ets SOGAL ou équivalent.

Portes coulissantes pour les façades supérieures à 0,80m de longueur et porte pivotante pour les ensembles inférieurs ou égaux à 0,80m selon plans architecte.

2.6.6. Portes des locaux de rangement :

Portes iso planes à âme alvéolaire ou laquées usine série WHITE LION des Ets THEUMA, ou équivalent.

Béquillage : en laiton nickel mat sur plaque série NATION des Ets CADAP ou LOGGIO des Ets VACHETTE ou équivalent

2.6.7. Moulures et habillages :

Sans objet.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS :

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

Selon projet architecte.

2.7.2. Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3. Ouvrages divers

Portillons selon plan.

2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES :

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur menuiseries : sans objet

2.8.1.2. Sur fermetures et protections : sans objet

2.8.1.3. Sur serrureries : serrureries thermo-laquées

2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons : Sans objet.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur Menuiseries : lasurées finies en atelier pour (fenêtres). 2 couches de peinture blanche satinée velours, qualité A, côté intérieur de la porte palière.

2.8.2.2. Sur murs : Pièces humides et pièces sèches : 2 couches de peinture blanche satinée velours, qualité A.

2.8.2.3. Sur plafonds : pièces humides et pièces sèches : 2 couches de peinture blanche satinée velours, qualité A.

*2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers
2 couches de peinture sur toutes canalisations apparentes (non encastrées).*

2.8.3. Papiers peints

2.8.3.1. Sur murs : Dressings, buanderies, lingerie : sans objet.

2.8.3.2. Sur plafonds : sans objet.



2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc)

2.8.4.1. Sur murs : Sans objet.

2.8.4.2. Sur plafonds : Sans objet.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS :

2.9.1. Equipements ménagers :

2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie : sans objet

2.9.1.2. Appareils et mobiliers : Sans objet

2.9.1.3. Evacuation des déchets : sans objet

2.9.1.4. Armoire et sèche-linge : sans objet

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

Les compteurs individuels eau chaude, eau froide et chauffage ne sont pas fournis par le maître d'ouvrage.

2.9.2.1. Distribution d'eau froide.

Des nourrices via tuyaux PER à chaque appareil sanitaire, évier et attente E.F. passage en apparent selon nécessité.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Depuis les gaines techniques en tuyau PER à chaque appareil sanitaire, évier et attente E.F, passage en apparent selon nécessité.

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Pompe à chaleur individuelle.

2.9.2.4. Evacuations

En tuyau PVC, apparent.

Crosse double ou deux crosses simples siphonnées pour évacuation de deux machines à laver selon les plans architecte.

2.9.2.5. Distribution du gaz : sans objet.

2.9.2.6. Branchements en attente

Deux robinets ou vannes papillon pour alimentation machine à laver la vaisselle et machine à laver le linge selon plans de vente.

2.9.2.7. Appareils sanitaires :

- Mobilier des SALLES DE BAINS et des SALLES D'EAU:

Meuble UNIK VICTORIA ou équivalent composé d'un plan en céramique blanche, d'un meuble en mélaminé équipé de deux tiroirs, d'un miroir démontable et une applique, avec pieds en inox.

- Sanitaires des SALLES DE BAINS

Baignoire : en acier émaillé blanc, CONTESA 170 x 70 des Ets ROCA, ou équivalent.

Tablier de baignoire carrelé.

- Sanitaires des SALLES DE DOUCHE :

Receveur de douche : selon plan de vente, Série OKYRIS, ultra-plat des Ets PORCHER IDEAL STANDARD, ou équivalent ou douche à l'italienne si nécessités règlementaires. Le receveur de douche pourra être surélevé pour des raisons techniques.

- WC :

Cuvette de WC : En porcelaine vitrifiée blanche.

Série PACK OKYRIS des Ets PORCHER IDEAL STANDARD réservoir dorsal 3/6 litres, mécanisme classement NF, abattant double rigide de couleur blanche, ou équivalent.

2.9.2.8. Robinetterie : toutes les robinetteries ont le classement NF

- Robinetterie sur mobilier dans SALLES DE BAINS et SALLES D'EAU :
Mitigeur série OLYOS C3 d'IDEAL STANDARD, ou équivalent.
- Robinetterie des BAIGNOIRES :
Mitigeur thermostatique sur colonnettes OLYOS C3 des Ets PORCHER IDEAL STANDARD avec ensemble de douche série AQUA 3 jets sur barre et flexible double agrafage chromé de 1,75 m (ou équivalent).
- Robinetterie des RECEVEURS DE DOUCHE :
Mitigeur thermostatique mural OLYOS C3 des Ets PORCHER IDEAL STANDARD avec ensemble de douche série AQUA 3 jets sur barre et flexible double agrafage chromé de 1,75 m (ou équivalent).

2.9.2.9. Accessoires divers :

Un robinet de paysage extérieur dans les jardins et dans les terrasses accessibles de plus de 8m².

2.9.3. Equipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

Installation réalisée suivant les prescriptions NF C 15-100 -Tableaux électriques des Ets SCHNEIDER ELECTRIQUE ou du Groupe ARNOULD LEGRAND, ou équivalent. Façade bac ATOLE.

2.9.3.2. Puissance à desservir

Puissance à fournir de 6 à 12 kW selon le type de logement et les calculs thermiques.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce conforme à la NFC 15-100

Appareillage DOOXIE des Ets ARNOULD, 3 coloris (gris, beige, blanc)

<p style="text-align: center;">Entrée:</p> <p>Centre en plafond : 1 Prise haute non commandée : 1</p> <p style="text-align: center;">Cuisines :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 6 Dont : - au-dessus du plan de travail : 4 (3 minimum pour cuisines < à 4 m²) - prise à proximité de l'interrupteur : 1 - prise frigo : 1 Prise hotte à 1,80m de haut : 1 Prise 32 A pour appareil de cuisson : 1 Prise 20 A pour le four : 1 Prise 16 A pour LL, LV : selon plan</p> <p style="text-align: center;">Séjours :</p> <p>Centre en plafond : 1 minimum PC 16 A : 5 minimum dont 1 prise haute non commandée à proximité immédiate de l'interrupteur</p> <p style="text-align: center;">Dégagements :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 1</p> <p style="text-align: center;">Chambres :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 3 Prise haute : 1 dans chambres accessible PMR</p> <p style="text-align: center;">Salles de bains :</p> <p>Centre en plafond : 1 ou en applique au-dessus de la porte Applique au-dessus meuble vasque : 1 PC 16 A : 1 si SDB > à 4m² à proximité du meuble vasque Eventuellement : prise lave-linge (selon plan)</p>	<p style="text-align: center;">Salles d'eau :</p> <p>Centre en plafond : 1 ou en applique au-dessus de la porte Applique au-dessus meuble vasque : 1 PC 16 A : 1 si SDB > à 4m² à proximité du meuble vasque Prise haute non commandée : 1 Eventuellement : prise lave-linge (selon plan)</p> <p style="text-align: center;">WC :</p> <p>Centre en plafond : 1 Prise haute : 1</p> <p style="text-align: center;">Escaliers duplex (selon plan) :</p> <p>1 sortie de fil avec DCL en applique ou en plafond sur va et vient</p> <p>Jardins RDC :</p> <p>Applique extérieure : 1 PC étanche extérieure : 1</p> <p>Toitures terrasses (selon plan) :</p> <p>PC étanche extérieure : 1 Applique lumineuse : 1</p> <p>Balcons / terrasses (selon plan) supérieurs à 8m² :</p> <p>PC étanche extérieure : 1 Applique lumineuse : 1</p> <p>Escaliers desservant les toitures terrasses accessible (selon plan) : 1 sortie de fil avec DCL en applique ou en plafond sur va et vient</p> <p style="text-align: center;">Cellier (selon plan) :</p> <p>1 centre en plafond</p> <p style="text-align: center;">Buanderie (selon plan) :</p> <p>1 centre en plafond 1 prise 16 A pour LL.</p>
---	--

**2.9.3.4. Sonnerie de porte palière**

Sonnerie intégrée dans le tableau électrique- Bouton poussoir à l'extérieur.

2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilations

Les compteurs individuels eau chaude, eau froide et chauffage ne sont pas fournis par le maître d'ouvrage.

2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage par pompe à chaleur Individuelle

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de

Suivant la réglementation en vigueur : températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -7°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 21°C et les autres à + 19°C

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Si chauffage eau : radiateurs des Ets FINIMETAL série REGGANE 3010 PLAN avec robinets thermostatiques. Sèche-serviettes électrique ou à eau chaude selon étude thermique série ODA PREM'S des Ets ACOVA, ou équivalent.

2.9.4.4. Conduits de fumée :

sans objet

2.9.4.5. Conduits et prise de ventilation

Ventilation mécanique : extraction dans les pièces de service des Ets ATLANTIC ou ALDES, ou équivalent.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais

Introduction d'air par des bouches d'entrée d'air situées en partie haute des menuiseries des pièces sèches (ou dans coffres de volets roulants ou maçonneries). Circulation intérieure de l'air sous les portes.

2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement**2.9.5.1. Placards :**

1 placard sera aménagé par logement, soit dans l'entrée soit dans la chambre principale s'il n'y a pas de placard dans l'entrée avec une tablette chapelière et une tringle.

2.9.5.2. Pièces de rangement :

Sans objet.

2.9.5.3. ESCALIERS duplex

Escaliers en bois

2.9.6. Equipements de télécommunications : à décrire**2.9.6.1. Radio - T.V.**

1 prise TV coaxiale dans le séjour et la chambre principale

2.9.6.2. Téléphone, prises RJ 45 :

	3 P	4P	5 P
CUISINE	1	1	1
SEJOUR	2 côte à côte	2 côte à côte	2 côte à côte
CHAMBRE 1	1	1	1
CHAMBRE 2	1	1	1
CHAMBRE 3		1	1
CHAMBRE 4			1
Prises RJ 45 :TOTAL	5	6	7

Fibre optique : mesures conservatoires pour le raccordement à la fibre optique par l'acquéreur

2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble selon configuration du projet

Accès individuel depuis la rue.

2- ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS :

- 3.1.1. Murs et cloisons
Sans objet.
- 3.1.2. Plafonds
Sans objet.
- 3.1.3. Sols
Sans objet.
- 3.1.4. Portes d'accès :
Sans objet.
- 3.1.5. Ventilation naturelle
Sans objet.
- 3.1.6. Equipement électrique
Sans objet.

3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS :

- 3.2.1. Murs ou cloisons :
Sans objet.
- 3.2.2. Plafonds :
Sans objet.
- 3.2.3. Sols :
Selon projet
- 3.2.4. Portes d'accès :
Sans objet
- 3.2.5. Ventilation naturelle
Sans objet
- 3.2.6. Equipement électrique
Sans objet.

3.3. PARKINGS EXTERIEURS :

- 3.1.1. Sol
Sans objet
- 3.1.2. Délimitation au sol
Selon projet architecte.
- 3.1.3. Système de repérage
Sans objet
- 3.1.4. Système condamnant l'accès
Sans objet

3- PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE :

- 4.1.1. Sols
Sans objet.
- 4.1.2. Parois
Sans objet.
- 4.1.3. Plafonds
Sans objet.
- 4.1.4. Eléments de décoration
Sans objet.
- 4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble
Sans objet
- 4.1.6. Boîtes aux lettres et à paquets
Boîte aux lettres selon projet architectural.
- 4.1.7. Tableau d'affichage
Sans objet.
- 4.1.8. Chauffage
Sans objet.
- 4.1.9. Equipement électrique
Un luminaire extérieur, à détecteur de présence, à proximité de la porte d'entrée.

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES :

- 4.2.1. Sols
Sans objet
- 4.2.2. Murs
Sans objet
- 4.2.3. Plafonds
Sans objet
- 4.2.4. Eléments de décoration
Sans objet
- 4.2.5. Chauffage
Sans objet
- 4.2.6. Portes
Sans objet
- 4.2.7. Equipement électrique
Sans objet

4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL :

- 4.3.1. Sols
Sans objet.
- 4.3.2. Murs
Sans objet.
- 4.3.3. Plafonds
Sans objet.
- 4.3.4. Portes d'accès
Sans objet.
- 4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules
Sans objet.
- 4.3.6. Equipement électrique
Sans objet.

4.4. CAGES D'ESCALIERS :

- 4.4.1. Sols des paliers
Sans objet.
- 4.4.2. Murs
Sans objet.
- 4.4.3. Plafonds
Sans objet.
- 4.4.4. Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse
Sans objet.
- 4.4.5. Chauffage, ventilation
Sans objet.
- 4.4.6. Eclairage
Sans objet.

4.5. LOCAUX COMMUNS :

- 4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants, local encombrant selon projet : sans objet.
- 4.5.2. Buanderie collective : sans objet.
- 4.5.3. Séchoir collectif : sans objet.
- 4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien : sans objet.
- 4.5.5. Locaux sanitaires : sans objet.

4.6. LOCAUX SOCIAUX :

- 4.6.1. Salle de bricolage :
Sans objet.
- 4.6.2. Salle de jeux et de réunions
Sans objet.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

- 4.7.1. Local de réception des ordures ménagères : Sans objet
- 4.7.2. Chaufferie : Sans objet
- 4.7.3. Sous-station de chauffage : Sans objet
- 4.7.4. Local des surpresseurs : Sans objet
- 4.7.5. Local transformateur EDF : Sans objet
- 4.7.6. Local machinerie d'ascenseur : Sans objet
- 4.7.7. Local ventilation mécanique : Sans objet

4.8. CONCIERGERIE

- 4.8.1. Composition du local : sans objet
- 4.8.2. Equipements divers : sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Sans objet.

5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE :

- 5.2.1. *Equipement thermique de chauffage* : Sans objet
- 5.2.2. *Production de chaleur* : Sans objet
- 5.2.3. *Régulation automatique* : Sans objet
- 5.2.4. *Pompes et brûleurs* : Sans objet
- 5.2.5. *Accessoires divers* : Sans objet
- 5.2.6. *Colonnes montantes* : Sans objet
- 5.2.7. *Service d'eau chaude*
 - 5.2.7.1. *Production d'eau chaude* : Sans objet
 - 5.2.7.2. *Réservoirs* : Sans objet
 - 5.2.7.3. *Pompes et brûleurs* : Sans objet
 - 5.2.7.4. *Comptage général* : Sans objet
 - 5.2.7.5. *Colonnes montantes* : Sans objet

5.3. TELECOMMUNICATIONS :

5.3.1. Téléphone :
Sans objet

5.3.2. Antennes TV et Radio
Sans objet

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES :

Gestion des ordures ménagères de manière individuelle selon emplacement prévu sur le plan.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX :

Sans objet

5.6. ALIMENTATION EN EAU :

5.6.1. Comptages généraux
La fourniture et pose du comptage général est assurée par la société concessionnaire de la distribution d'eau.

5.6.2. Surpresseurs, réducteur et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Sans objet

5.6.3. Colonnes montantes
Sans objet

5.6.4. Branchements particuliers
Sans objet

5.7. ALIMENTATION EN GAZ :

5.7.1. Colonnes montantes : Sans objet.

5.7.2. Branchements et comptages particuliers : Sans objet.

5.7.3. Comptages des services généraux : Sans objet.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE :

5.8.1 Comptages des services généraux
Sans objet

5.8.2. Colonnes montantes
Sans objet

5.8.3. Branchements et comptages particuliers
Coffret EDF individuel sur rue

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS :

6.1.1. Voirie d'accès
Sans objet

6.1.2. Trottoirs
Sans objet.

6.1.3. Parkings visiteurs
Sans objet.

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS :

- 6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours
Selon choix de l'architecte

6.3. ESPACES VERTS

- 6.3.1. Aires de repos
Sans objet.
- 6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs
Apport de terre végétale. Arbres et arbustes selon plan paysager.
- 6.3.3. Engazonnement :
Sur espaces délimités sur les plans.
- 6.3.4. Arrosage
Sans objet
- 6.3.5. Bassins décoratifs
Sans objet.
- 6.3.6. Chemins de promenade
Sans objet.

6.4. AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- 6.4.1. Sol
Sans objet.
- 6.4.2. Equipements
Sans objet.

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR :

- 6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble
Sans objet
- 6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres
Sans objet

6.6. CLOTURES :

- 6.6.1. Sur rues
Clôtures selon choix architecte
- 6.6.2. Avec les propriétés voisines
Clôtures selon choix architecte

6.7. RESEAUX DIVERS :

- 6.7.1. Eau
Alimentation souterraine par société concessionnaire.
- 6.7.2. Gaz : sans objet
- 6.7.1. Electricité
En basse Tension par les soins du fournisseur d'énergie.
- 6.7.2. Postes d'incendie, extincteurs
Sans objet
- 6.7.3. Egouts
Raccordement séparatif aux réseaux publics, eaux usées et eaux pluviales.

- 6.7.4. Epuration des eaux :
Sans objet
- 6.7.5. Télécommunications
Raccordement au réseau Concessionnaire.
- 6.7.6. Drainage du terrain :
Sans objet
- 6.7.7. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux
Evacuation des eaux dans des noues dont le trop plein est évacué sur le réseau public

FIN DE LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

FAIT A : _____

LE : _____

(EN 3 EXEMPLAIRES ORIGINAUX)

(1 POUR LE RESERVANT - 1 POUR LE RESERVATAIRE – 1 POUR LE NOTAIRE)

LE RESERVATAIRE	LE RESERVANT